Réf. Farde e-Assemblées : 2653388

N° OJ : **205**

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

Objet : Subside 2025.- Asbl Brussels Rainbow Village.- Montant : 41.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2025;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 41.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2025, à l'asbl Brussels Rainbow Village pour les frais de fonctionnement en 2025 dont l'organisation de la Brussels Pride, sous réserve de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

Annexes :